

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'ARGENTEUIL

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le lundi 22 septembre 2025, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence de la mairesse Louise Cossette.

Madame la conseillère Carole Patenaude est absente.

Le Directeur général, Hugo Lépine est présent. La greffière adjointe Geneviève Beaudry-Boudreault est aussi présente.

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du Code municipal et de l'article 10 du Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil.

À 19h30, la mairesse constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers prévus à l'ordre du jour de la convocation.

387.09.25 OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat - Travaux de réfection des infrastructures du chemin du Lac-Écho entre les rues du Rocher et des Seize-Arpents (AO 2025-10)
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Municipalité de Morin-Heights

388.09.25 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que le conseil adopte l’ordre du jour tel que présenté.

**389.09.25 CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DU LAC-ÉCHO ENTRE LES RUES DU
ROCHER ET DES SEIZE-ARPENTS (AO 2025-10)**

CONSIDÉRANT le PTI 2025-2026-2027 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses
règles sur la conduite des appels d’offres pour les contrats de plus de 133
800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 12 août 2025, à un appel
d’offres public via le SEAO pour les travaux de réfection des
infrastructures du chemin du Lac-Écho entre les rues du Rocher et des
Seize-Arpents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les quatre (4) soumissions
conformes suivantes :

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)
David Riddell Excavation/Transport	1 179 827,55 \$
Nordmec Construction Inc.	1 316 685,48 \$
Pavage Multipro Inc.	1 327 731,07 \$
Les Excavations Serge Gingras Inc.	1 484 198,89 \$

CONSIDÉRANT QU’un comité de sélection a procédé à l’analyse des
soumissions reçues et qu’il a déposé son rapport;

Sur proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D’OCTROYER le contrat pour la réfection des infrastructures du chemin
du Lac-Écho entre les rues du Rocher et des Seize-Arpents au plus bas
soumissionnaire conforme, soit David Riddell Excavation/Transport pour
un montant de 1 179 827,55 \$, incluant les taxes;

Municipalité de Morin-Heights

D'AUTORISER le directeur général, et il est par la présente autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

390.09.25 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session extraordinaire est levée à 19h32 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.



Louise Cossette
Mairesse



Hugo Lépine
Directeur général /Greffier-trésorier

Deux personnes ont assisté à la séance.